

ABONNEMENT

SAUMUR	
1 an	25 fr.
6 mois	13
3 mois	7
Poste	
1 an	30 fr.
6 mois	16
3 mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même moyennant restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 JUIN

A LA CHAMBRE

La Déclaration de la Droite Royaliste, que l'on lira plus loin, a causé à la Chambre une vive émotion. Aussi la séance a-t-elle présenté un médiocre intérêt.

Avant la reprise de la discussion sur la législation des Caisses d'épargne, le docteur Armand Després a questionné le ministre de l'intérieur sur le budget de l'assistance publique, sur le désordre et le gâchis qui régnoient dans cette administration.

M. Loubet a simplement plaidé les circonstances atténuantes. Il ne reconnaît pas à l'Assistance publique le droit d'aliéner les rentes qu'elle a en réserve. C'est un détestable procédé pour équilibrer son budget.

Cependant, après un refus d'autoriser l'aliénation de douze millions de rentes, M. Loubet, tout en réservant le principe, consent une dernière fois à l'aliénation de 7 millions et demi environ.

La député de la Seine a protesté contre le désordre moral qui, parti d'en haut, dans l'administration de l'Assistance publique, était descendu en bas, et il a réclamé, en conséquence, la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux et le changement de l'administration responsable.

Sa démarche ne pouvait avoir aucun effet pratique, mais elle a du moins apporté un nouvel et précieux témoignage contre les sectaires qui, en haine de la religion, ont livré les malades et les pauvres à la rapacité et à la brutalité libre-penseuses.

Déclaration de la Droite Royaliste

La Droite Royaliste, réunie le 9 juin sous la présidence de M. le duc de Dondeauville, a adopté la Déclaration suivante :

« En présence des divergences de sentiments que des manifestations récentes ont révélées parmi les catholiques, les membres de la Droite Royaliste se croient tenus de dire comment ils comprennent leurs devoirs de catholiques et de citoyens.

« Comme catholiques, ils s'inclinent, avec respect, devant l'autorité infaillible du Saint-Père en matière de foi.

« Comme citoyens, ils revendiquent le droit qu'ont tous les peuples de se prononcer en liberté sur toutes les questions qui intéressent l'avenir et la grandeur de leur pays.

« La forme du gouvernement est, par excellence, une de ces questions. C'est en France et entre Français qu'elle doit être résolue.

« Telle est la tradition nationale.

« Le Saint-Siège a reconnu tous les gouvernements qui se sont succédés en France depuis le commencement du siècle. C'était une nécessité politique qui s'imposait à lui; mais, en traitant avec ces gouvernements, il n'a jamais demandé aux partisans des régimes antérieurs l'oubli de leur fidélité et la renonciation à leurs espérances.

« La République est aujourd'hui le gouvernement de fait, reconnu par le Saint-Siège au même titre que les précédents et ne saurait être l'objet d'un privilège qu'aucun d'eux n'a jamais obtenu : l'acceptation obligatoire.

« D'ailleurs, la Constitution est perpétuellement révisable. Ceux qui exercent un mandat politique, en vertu de cette Constitution, ne peuvent être tenus de renoncer à un droit qu'elle leur confère expressément.

« Cette détermination de maintenir l'intégrité de leurs droits politiques n'infirme en rien, chez les auteurs de la présente déclaration, leur volonté constante de rechercher l'union avec tous ceux qui voudront défendre les intérêts religieux et nationaux sur le terrain de la liberté. Ils feront au maintien de cette union tous les sacrifices compatibles avec la fidélité aux convictions politiques de toute leur vie.

« Si, par un motif de déférence, ils reconnaissent aujourd'hui à ces convictions, ils fourniraient à leurs adversaires un prétexte pour dire que les catholiques ne sont point des citoyens comme les autres et qu'il ne leur est pas permis d'avoir, sur les affaires intérieures de leur pays, une opinion qui leur soit propre.

« Ils ne s'exposent pas à cette calomnie, estimant, en outre, qu'ils apporteront à la défense religieuse un concours d'autant plus efficace qu'ils auront su conserver leur dignité plus intacte.

« La Droite Royaliste n'entend pas faire une œuvre exclusive, en prenant l'initiative de cette Déclaration à laquelle peuvent s'associer les Catholiques de tous les partis, soucieux de mettre, en ce qui les concerne, au-dessus de toute atteinte et de tout soupçon, cette indépendance du citoyen que la France exige de tous ses enfants. »

L'entrevue de Nancy

D'où est venue l'inspiration de cette conférence.
Curieux détails.

Le gouvernement français avait-il préparé l'entrevue de Nancy? Parmi le clan officieux, il ne manque pas de gens qui l'assurent et qui prétendent même attribuer à M. Ribot le mérite de ce coup de partie. Les diplomates qui raisonnent s'emballent beaucoup moins. Il leur suffit de rapprocher de la conférence de Nancy l'entrevue de Kiel pour discerner d'où est partie l'inspiration du grand acte qui vient de s'accomplir. Evidemment, le Tsar a voulu diminuer l'importance de la visite qu'il a rendue à l'empereur d'Allemagne et notifier à nos voisins d'outre-Rhin que cet acte de courtoisie excluait toute compromission politique. C'est donc l'empereur de Russie et non M. Ribot qui doit avoir décidé d'infliger à l'Allemagne ce cuisant soufflet.

Au surplus, nos ministres se sont montrés aussi stupéfaits que ravis par la bonne fortune qui leur arrivait d'une façon si imprévue. Leurs interprètes habituels n'ont pas dissimulé au premier moment la violente surprise où les jetait une pareille aventure. Et c'est mardi après midi seulement que quelques-uns de ces messieurs ont confié, d'un air fin, qu'ils savaient

tout. Mais, ne nous préoccupons pas trop de ce mouvement de vanité, et tout en rendant au Tsar ce qui appartient au Tsar, n'hésitons pas à féliciter notre gouvernement de son heureuse chance.

Ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier que les rapports se sont refroidis entre l'Allemagne et la Russie. Au lendemain de la guerre de 1870, l'empereur Alexandre et le prince Gortschakoff s'étaient imaginé que la Russie recevrait d'importantes compensations du côté de Constantinople. Cet espoir fut déçu. On vit l'Allemagne se dresser au milieu de l'Europe, colossale, sans contre-poids. Pour triompher des défiances de la Russie, le vieux Guillaume se rendit à Saint-Petersbourg au mois d'avril 1874. Il y resta deux semaines et il y fut brillamment accueilli. Mais le ressentiment d'Alexandre n'en resta pas moins incurable. On s'en aperçut en 1875. M. de Moltke voulait alors attaquer la France. Le Tsar s'opposa de tout son pouvoir à cette agression. Deux ans plus tard, M. de Bismarck se vengeait de l'antagonisme de l'empereur de Russie à la Conférence de Berlin, en empêchant les représentants du Tsar de récolter les avantages d'une guerre heureuse et sanglante. Cette hostilité ulcra l'empereur Alexandre.

Malheureusement, juste à cette époque, les conservateurs quittaient le pouvoir, et les républicains, maîtres du gouvernement, précipitaient la France dans une guerre religieuse, dont rien ne faisait prévoir l'issue. C'était le temps où M. de Freycinet, cet intelligent et subtil diplomate, refusait de livrer à la Russie l'assassin Hartmann. La chancellerie de Saint-Petersbourg comprit alors à quels personnages elle avait affaire, et se recueillit. L'ambassadeur du Tsar, le prince Orloff, prit un congé de six mois : il fallait laisser passer la tempête. Quand la Russie s'aperçut que nous étions sortis de la période aiguë, elle recommença ses négociations avec la France. Phénomène inouï ! Les premières avances de M. de Morenheim furent très mal accueillies. Le ministre des affaires étrangères d'alors, le baron Spuller, élevé à l'école de M. Gambetta et de M. Jules Ferry, ne voulait conclure d'alliance qu'avec l'Allemagne.

Les Juifs entre les mains desquels se trouve le clan opportuniste, luttèrent et luttent encore de toutes leurs forces contre l'influence russe. Lisez leurs journaux de ces jours-ci. Rien n'égalait la consternation avec laquelle ces sectaires enregistrent les dépêches où la conférence de Nancy est racontée. C'est donc par dessus la tête des Juifs et de leurs clients les opportunistes, que peu à peu l'amitié s'est scellée entre les deux peuples.

Tant que la nation française n'a pas clairement manifesté ses volontés, les opportunistes ont cessé de jeter sournoisement des bâtons dans les roues. Le Tsar n'expulsait-il pas les Juifs de Pologne? Quand l'amiral Gervais visita Cronstadt, la manifestation prit des proportions tellement inattendues, que, pour en diminuer l'importance, Ribot, fidèle à la tradition opportuniste, enjoignit au vaillant marin de se rendre à Portsmouth. Il fallait à tout prix effacer le souvenir de cet « emballement ».

Heureusement le Tsar ne l'entendait pas

ainsi. Fort des sympathies qu'il a conquises dans notre pays, c'est lui qui a voulu que le grand-duc Constantin visitât M. Carnot à Nancy, afin de mettre la République dans l'impossibilité morale de reculer. Ah ! nos Juifs sont joliment déconcertés par cet acte diplomatique conclu malgré eux et voulu, pour ainsi dire, malgré les profondes répugnances du parti qui gouverne. Au dehors, ces bons politiciens semblent enchantés, mais, en réalité, ils acceptent de se lier, eux, républicains, à une monarchie non seulement absolue, mais à une monarchie ultra-cléricale et résolument rebelle à l'hégémonie israélite. L'année dernière, ils réussirent à faire échouer l'emprunt russe. Cette année, leurs intrigues risquent d'obtenir moins de succès.

Ce qui navre surtout les pêcheurs en eau trouble dans cette affaire, c'est la sécurité donnée à l'Europe par le rapprochement du peuple français et de la nation russe. MÉNALQUE.

P. S. — Une lettre particulière que je reçois de Nancy confirme, et au-delà, les détails que je vous donne plus haut. Mon correspondant me conte que si le grand-duc est venu à Nancy, c'est malgré le Ministère ! Ni Ribot, ni Loubet n'avaient voulu inscrire la visite du grand-duc dans le programme des Fêtes. En vain le prince avait-il écrit à deux reprises différentes, le Ministère avait espéré jusqu'à la dernière minute que le grand-duc resterait en wagon et se contenterait de recevoir les félicitations du colonel Chamoin. Mais le prince ne l'entendait pas de la sorte ; il sortit de son compartiment et monta dans un landau. Aussitôt le colonel Chamoin, avec une rare présence d'esprit, donna l'ordre au 69^e de ligne de former la haie sur le passage du grand-duc. A la nouvelle de l'arrivée de l'Altesse, ce fut un désarroi complet. Brugères venait de dire aux Nancéens que le prince viendrait incognito et ne serait pas reçu par Carnot. L'arrivée du prince bouleversait tout. Pendant 25 minutes, on délibéra. Le malheureux prince fut obligé de croquer le marmiton dans un salon.

A la fin, Carnot, la figure blême et les jambes flageolantes, se rendit auprès du prince. Il est juste d'ajouter qu'après l'entrevue il se montra radieux. Le maire de Nancy, un opportuniste au nom de Maringer, d'origine luxembourgeoise et qui n'a pas servi par conséquent pendant la guerre, avait défendu de jouer l'hymne russe. La consigne a été bravée. Les Alsaciens-Lorrains au nombre de 22,000 pleuraient en voyant le grand-duc et l'acclamaient comme un futur libérateur. Mon correspondant termine sa lettre en me disant que d'après l'impression générale les événements vont se précipiter.

Carnot est d'une insignifiance rare. On n'a pu citer de lui qu'un mot : « J'admire la 11^e division. » Voilà tout ! Les officiers étaient consternés de cette banalité. Le colonel Chamoin a enlevé tous les suffrages ; son esprit d'à-propos et la décision qu'il a su prendre de lui-même sans consulter le conseil des ministres et le Président de la République ont enchanté tous les Nancéens. On se dispute ses photographies.

La vérité sur l'entrevue de Nancy

Nous lisons dans la *Libre Parole* :

« L'ambassadeur de Russie recevait, il y a quelques jours, la dépêche suivante du Tsar :

« Allez à Nancy, dites au président Carnot de ne pas laisser attenter à la dignité de la France ; la Russie est prête. »

« L'ambassadeur répondit :

« Sire, il y a en France un membre de la Famille impériale pour porter votre parole. »

« Aussitôt le grand-duc Constantin prévenu partit pour Nancy.

« Voilà de la grande politique, franche, brave et géniale.

« Honneur à l'empereur de Russie ! »

L'Estafette dit de son côté :

« Nous pouvons déclarer de source certaine que le grand-duc Constantin s'est rendu à Nancy sur l'ordre même du Tsar ; nous pouvons ajouter qu'il avait pour mission spéciale d'affirmer les sentiments de sincère amitié que S. M. le Tsar nourrit pour la personne du Président de la République française et lui réitérer l'assurance de la solidarité des intérêts qui existe entre les deux Etats et peuples amis. »

INFORMATIONS

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Le tribunal de Laval vient de décider, comme l'an dernier celui d'Yvetot et plusieurs autres, que le patrimoine de main-morte d'une communauté autorisée de femmes ne devait pas subir le droit d'accroissement.

LA PEUR DES ANARCHISTES.

Le *XIX^e Siècle*, journal républicain, publie l'information suivante, sur le cas de M. Dresch, commissaire de police qui avait assisté à l'arrestation de Ravachol :

« M. Dresch, qui avait droit à sa retraite, ne reprendra probablement pas ses fonctions, son congé expiré. Les incidents qui se sont succédé dans son quartier ont eu une influence néfaste sur la raison de ce fonctionnaire, et son état intellectuel n'est pas sans donner de vives inquiétudes à sa femme et à ses amis.

« M. Dresch est en ce moment soigné à Royan. »

Nous laissons au journal républicain la responsabilité de son information, tant elle nous paraît stupéfiante.

Voilà un commissaire de police que la peur des anarchistes a rendu fou !

C'est cela qui donne une fière idée de nos fonctionnaires et des défenseurs de l'ordre.

LES FONDS PORTUGAIS

Une note officielle, communiquée à l'Agence *Havas*, annonce qu'à l'unanimité le Conseil des ministres portugais a décidé de ne ratifier ni l'emprunt, ni la convention avec le comité des porteurs. L'état financier du Portugal ne lui permettrait pas de payer les coupons du nouvel emprunt.

La note ajoute qu'on paiera le 1^{er} juillet un tiers du coupon de la dette consolidée, on paiera aussi un tiers du coupon de la dette amortissable non payé le 1^{er} avril.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Le gaz au Pont-Fouchard

Des travaux importants de canalisation vont avoir lieu incessamment dans toute la longueur de la route de Bagneux, jusqu'à la hauteur de la propriété de M. Normandine, c'est-à-dire sur un parcours de 1,300 mètres environ.

Déjà un certain nombre d'abonnés ont été recueillis par l'Administration du gaz qui va ainsi étendre sa consommation d'une manière sensible.

Les habitants sont, du reste, enchantés de cette mesure : plusieurs lanternes vont être placées au Pont-Fouchard, et continueront ainsi le ruban de lumière déjà très long de la grande percée centrale de Saumur.

Nous félicitons l'Administration du gaz de cette mesure et félicitons aussi ceux qui vont en bénéficier.

LA SÉCHERESSE

Le *Journal officiel* du 5 juin donne les hauteurs de pluie tombée, pendant le mois de mai dernier, dans le bassin de la Seine, en même temps que la moyenne mensuelle correspondante des 15 années antérieures de 1876 à 1890. — Il résulte des observations faites dans 46 stations de ce bassin, que la moyenne d'eau tombée le mois dernier n'a été que de 47 millimètres, alors que dans les 15 années précédentes elle avait été de 57 millimètres. Ce qui accuse nettement la sécheresse extrême dont se plaignent tous les cultivateurs et qui menace de devenir un véritable désastre.

COURSE DE CHINON A SAUMUR

Voici les résultats de la course de fond de 64 kilomètres organisée par le Véloce-Club de Chinon qui a eu lieu lundi matin *via* Candès, Saumur, Port-Boulet et Chinon.

Le départ a été donné à 8 heures précises.

Le passage des coureurs au contrôle de Saumur a eu lieu dans l'ordre suivant :

MM. Albin à 9 h. 03 ; Bertrand à 9 h. 07 ;

Grosbois à 9 h. 09 ; Berthelot à 9 h. 11 ; Camus à 9 h. 11 50 ; Vian à 9 h. 45.

Arrivée à Chinon :

MM. Albin à 10 h. 49 ; Bertrand à 10 h. 49 50 ; Grosbois à 10 h. 29 ; Berthelot à 10 h. 39 ; Camus à 10 h. 43 ; Vian à 14 h. 10.

Cette course a été bien disputée et la vitesse très remarquable.

Aussi le Véloce-Club de Chinon doit-il être fier de ce succès.

La cavalcade des Rosiers

Les Rosiers-sur-Loire, 9 juin 1892.

De longue date, le lundi de la Pentecôte est fêté en ce charmant pays des Rosiers, dont le nom et l'admirable situation sont une invite à la joie.

Cette année, la municipalité et une commission prise en dehors d'elle ont unis leurs efforts et ont obtenu plein succès.

Dès 10 heures du matin, les distractions commençaient par un tir aux pigeons établi dans une prairie avoisinant le bourg, et bien que ce genre de sport soit peu connu aux Rosiers, un assez grand nombre de tireurs s'étaient fait inscrire et montraient leur adresse en abattant 44 pigeons sur 45 coups.

Vers une heure de l'après-midi, l'affluence était devenue considérable et environ 7 à 8,000 étrangers envahissaient les hôtels des Rosiers et de Gennes.

Une grande cavalcade était organisée pour l'après-midi, et, à deux heures, chars, cavaliers et piétons se sont mis en marche entre deux haies de curieux.

En tête du défilé, des hérauts d'armes et des seigneurs précédaient et suivaient une Jeanne d'Arc.

Puis le char de l'Agriculture avec la blonde Cérés, des moissonneurs, laboureurs, faucheurs et broyeurs.

Le char de l'Avenir, décoré de drapeaux russes et français, rempli d'enfants aux costumes des deux nations et dominé par deux jeunes femmes, figure allégorique de l'union France et Russie.

Un aimable poète, enfant des Rosiers, avait composé une cantate, inspirée par cette alliance des deux nations sœurs et que chantaient petits Russes et Français.

Le char de la Marine, superbement gréé et décoré de drapeaux.

Une mariée et un marié de Montfort en costumes du pays.

Le char des Neuf Muses, vêtues de la manière la plus gracieuse et portant leurs attributs.

Un ravissant petit Cupidon au minois éveillé et malin.

Deux jolies petites voitures surprises toutes enguirlandées et portant chacune un couple de bambins costumés, l'un en page et bouquetière, l'autre en marquis et marquise.

Le char des Boulangers avec son patron la-briquant et offrant à la foule de délicieux gâteaux.

La ménagerie John Briddell avec la musique des Tziganes, aux instruments d'aspect le plus bizarre.

Le char de la Musique simulant une tonnelle dont malheureusement la chaleur avait fané la verdure, mais le talent des musiciens faisait oublier que le cadre laissait à désirer.

Le soir, feu d'artifice, retraite aux flambeaux et brillante illumination du Mail.

En somme, journée excellente et qui fait le plus grand honneur à ceux qui ont prêté leur concours à cette fête dont la réussite sera un encouragement pour l'année prochaine.

ANGERS. — *Grand concours musical de la fanfare de la Douvre*. — C'est dimanche prochain, 12 juin, qu'aura lieu cette fête angevine.

La veille, à 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux. Dimanche, réunion de toutes les sociétés place Lyonnaise. Départ à 4 heures.

Dans la liste des quarante-sept sociétés musicales qui feront partie du défilé, nous remarquons :

Fanfare de Longué ;
Fanfare de Varennes-sous-Montsoreau ;
Société Philharmonique de Doué ;
Fanfare municipale de Bourgueil ;
Fanfare des Rosiers.

A 9 heures du soir, grande fête de nuit et festival au Jardin du Mail, 1,500 exécutants.

— Illuminations, feux de Bengale, pièces d'artifices, portiques, etc. — 30,000 feux multicolores.

Prix d'entrée unique : 1 fr.

MANŒUVRES DE GARNISON

Des manœuvres de garnison auront lieu les 22 juin, 16 juillet et 3, 4 et 5 août. Ces dernières manœuvres dureront trois jours.

Les officiers de la réserve de l'armée active sont invités à y prendre part.

LE VOL D'UNE MONTRE EN OR

Dans notre récit d'hier nous avons annoncé que le volé et le voleur s'appelaient Chalumeau : c'est Delhumeau qu'ils ont nom.

Le jeune Ernest Delhumeau a vendu l'or de la montre à M. L..., bijoutier, pour la somme de 32 fr. et non 35 fr. comme nous l'avions annoncé.

M. CARNOT EN TOURAINE

Le voyage de M. Carnot à Tours semble dé-cidé, si l'on en croit les informations de la presse parisienne.

On n'ignore pas que M^{me} Carnot est née à Amboise, où habite sa mère, et, par ce fait, la Touraine n'est pas indifférente à M. le Président de la République.

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

III

SOUS TERRE

La Valeur n'avait pas une goutte de sang dans les veines. Il craignait surtout d'être reconnu par les gars du pays, qui pouvaient se trouver parmi les chouans.

Brutus écumait de rage : s'être laissé prendre aux ruses d'un enfant, lui ! l'agent tout-puissant, le représentant de la Convention, le porteur, l'exécuteur des ordres les plus importants pour le salut de la République !...

Quant au capitaine, faut-il l'avouer, insoucieux de tout péril, il ne prenait aucun soin des précautions dont il était l'objet. On lui avait lié les bras, mais des entraves aux jambes. Il savait parfaitement que sa vie ne tenait plus à grand'chose. Son sacrifice était fait depuis longtemps. Pendant que ses gardiens délibéraient sur ce qu'il convenait de faire de lui, assis contre un arbre, il rêvait à ce problème qui

l'avait frappé dans la mesure de la Grand'Lande : comment un valet de ferme, un pâtre grossièrement vêtu, pouvait-il posséder une main délicate et blanche, une voix fraîche et distinguée ?

Il se sentit brusquement tiré de sa méditation avant d'en trouver le mot. Le pré n'était autre chose qu'un poste parfaitement choisi par les paysans auxquels ses grands talus offraient un rempart, et sa ceinture d'arbres et de buissons sous un épais rideau, pour surveiller les environs, et travailler, au besoin, sans être en vue de l'ennemi.

Une trentaine d'hommes composaient ce petit camp. C'étaient, pour la plupart, des individus jeunes ou dans la force de l'âge. Ils ne portaient pas d'uniformes, mais tous étaient vêtus de culottes courtes, de la grande veste carrée et du large chapeau. Une cocarde blanche se montrait à chacune de leurs coiffures.

L'un d'eux se faisait remarquer sous ce costume vulgaire par sa tournure dégagée, l'aisance et la distinction de ses manières. Le gentilhomme perçait sous la bure du paysan. On devinait le chef à son air d'autorité, à la déférence de ses compagnons. Au premier coup d'œil, on ne remarquait cependant sur

lui aucun insigne de commandement, mais en examinant son feutre, on apercevait une image de vierge, en argent estampé, attaché au-dessus de sa cocarde.

Après une courte délibération, dont les prisonniers ne purent saisir ni les paroles ni les sens, il s'approcha d'eux et fit un signe à ses hommes :

— Qu'on les fouille !

— Nous fouiller ! s'écria Brutus ; misérables ! de quel droit !

Le jeune homme haussa les épaules, sans même se donner la peine de répondre.

— Mon officier, dit un des paysans, en voilà deux qui étaient armés comme un régiment. Voyez donc !

Et il jeta sur l'herbe les pistolets et les couteaux-poignards qu'ils portaient sur eux, et dont ils n'avaient pu faire usage.

— C'est bien ! répartit froidement le jeune homme ; voyez maintenant s'ils ont des papiers.

— Nous n'en avons pas ! nous n'en avons pas ! hurla, en essayant de se débattre, Brutus trop solidement garotté pour accomplir aucun mouvement offensif, et rétrécissant ses liens à chaque secousse.

— Hector, au contraire, digne et résigné, se contentait de subir ces recherches sans recourir à de vaines récriminations ; son regard ferme et fier, fixé sur le commandant des blancs, protestait contre cette violence.

Pour le pauvre La Valeur, il faisait la plus piteuse mine, convaincu que sa dernière heure était venue. Une seule chose l'étonnait, c'est que parmi les chouans, au nombre desquels se trouvaient plusieurs de ses anciens camarades, aucun ne l'eût encore reconnu. Cela ne devait pas tarder.

Un gros garçon, taillé en hercule, aux cheveux roux, à la poigne rude, à la mine joyeuse, ayant commencé à visiter ses poches, s'arrêta tout à coup, le regardant avec une surprise intraduisible :

— Hé ! parle donc, s'écria-t-il, tu es Jacques Leblond ! hé ! les autres, venez voir un peu mon prisonnier ! C'est ma foi, Jacquot lui-même ! Ah ! nous allons rire !

La Valeur ne riait pas du tout... Cinq ou six de ses compatriotes signalaient son identité.

— Parle donc un peu voir ! Est-ce toi qui es toi ? répétait le gros blond avec un rire qui lui donnait la chair de poule. Ah ! ça, veux-tu

Il recevra, s'il vient, tous les maires du département.

M. Wilson, maire de Loches, sera sans doute chargé de le haranguer au nom des maires républicains.

NANTES. — Effondrement d'une charpente (2 victimes). — Un terrible accident s'est produit mercredi matin, vers huit heures et demie, rue Haute-Saulzaie.

Une dizaine d'ouvriers, charpentiers et couvreurs, étaient à travailler sur une maison dépendant de l'hôtel du *Fer d'Argent*, tenu par M^{me} veuve Desbordes, rue Kervégan.

Cette maison est dans un état pitoyable. La charpente, que précisément on voulait remplacer, était complètement pourrie et menaçait de s'effondrer un jour ou l'autre.

Après avoir travaillé pendant quelque temps, la plupart des ouvriers étaient descendus et il ne restait plus sur le toit que deux couvreurs : M. Alexandre Dolbeau, âgé de 34 ans, et M. Toussaint Taupin, âgé de 26 ans.

Sans cette circonstance, on aurait eu à déplorer une catastrophe épouvantable. Les deux ouvriers continuaient leur travail quand tout à coup un craquement se produisit et la toiture s'écroula dans la rue, entraînant les deux couvreurs.

M. Taupin tomba au milieu d'un amas de planches et d'ardoises. En se relevant, il constata qu'il n'était pas grièvement blessé ; il avait au côté gauche de la tête une forte coupure et, sur tout le corps, des ecchymoses et des déchirures produites par les pointes des charpentes.

Quant à M. Dolbeau, il fut par malheur projeté le long d'une porte, on le releva sans connaissance. Transporté à la hâte à la pharmacie Ledoux, rue Bon-Secours, il y reçut les soins de M. le docteur Chevalier qui le fit transporter à l'hôtel-Dieu. L'état de Dolbeau est très grave, sinon désespéré.

Taupin fut également conduit dans une pharmacie. Après avoir été soigné, il partit seul pour se rendre à son domicile.

La toiture d'où les deux malheureux couvreurs sont tombés est de la hauteur d'un troisième étage. C'est donc une chute effroyable qu'ils ont faite.

Dans l'après-midi, le malheureux Dolbeau souffrait beaucoup et paraissait très fatigué. Il était difficile de se prononcer dès le premier jour sur son état, mais on croit déjà que tout espoir n'est pas perdu.

Dolbeau est marié.

MORT D'UN DISPARU

Le fameux Paul Foubert, l'ancien chef de cabinet de quatre ministres successifs, disparu il y a cinq ans après avoir dilapidé les fonds secrets, vient de mourir dans un petit village de Bretagne.

Après plusieurs scandales étouffés avec peine, ses manœuvres illicites mises à jour au moment de l'assassinat du préfet Barrême, Paul Foubert s'était réfugié en Tunisie. Il essaya de se refaire, mais en vain, car on le retrouve, en 1888, dans l'île de Seine, au fond de la Bretagne. Il vécut là, ignoré sous un faux nom, vivant maigrement d'une petite rente servie par « une main inconnue ». Au mois de juin de l'année dernière, il épousa la fille d'un pêcheur du pays et continua à élever des oiseaux et à pêcher à la ligne ; il y a cinq semaines un enfant lui naissait.

Et il meurt brusquement, juste un an après son mariage, laissant dans la misère sa femme et son enfant.

BOURSE DE PARIS

Du 9 Juin 1892

3 0/0	99 20
3 0/0 nouveau	99 20
3 0/0 amortissable	99 40
4 1/2	105 43

FAITS DIVERS

LA COURSE PARIS-BELFORT

Ramogé est arrivé à Belfort hier jeudi, à 11 heures 25 du matin. Il était accompagné d'une centaine d'officiers à cheval et d'autant de vélocipédistes. Une foule immense faisait la haie sur leur passage et criait « bravo ».

Ramogé est relativement assez frais ; il se contente cependant de répondre par monosyllabes aux nombreuses questions qui lui sont posées.

Gonnet arrive deuxième à midi 15. Celui-ci est dans un état pitoyable ; littéralement exténué, il a peine à se traîner et paraît beaucoup souffrir. Les gens qui l'accompagnent le frictionnent à chaque instant avec de l'alcool camphré et lui font avaler quelques gouttes de champagne.

On n'attendait pas les autres coureurs avant 5 heures du soir.

UNE FEMME SOLDAT

M^{me} Marie Hoche, qui fut lieutenant dans l'armée hongroise, vient de mourir à l'âge de soixante-deux ans.

En 1848, Marie Hoche, ayant alors dix-huit ans, s'enrôla dans le corps des volontaires de Vienne, sans que l'on reconnût son sexe, et, peu de temps après, se rendit en Hongrie, où elle prit du service dans les « chasseurs ».

Elle fut nommée sous-lieutenant sur le champ de bataille, puis décorée après avoir été blessée assez grièvement à un pied. Elle passa ensuite aux hussards et fut nommée lieutenant. Son sexe fut découvert par un pur hasard, et un major, qui depuis longtemps s'était pris d'affection pour le vaillant petit lieutenant de son régiment, l'épousa.

A Vilagos, elle fut faite prisonnière et accoucha d'un fils dans la forteresse. Après la mort du major, elle épousa le lieutenant Hoche auquel elle a aussi survécu.

MANIÈRE D'ÉVALUER LE POIDS NET DE LA CHAIR QUE PRODURA EN BŒUF VIVANT

Connaissant le poids brut ou total d'un bœuf, il est aisé de trouver, « par à peu près », le poids net de la chair qu'il produira.

Voici la formule pour un bœuf qui n'est pas tout à fait maigre, mais qui n'a pas encore toute sa graisse. On divise par deux le poids de l'animal en vie, à la moitié obtenue on ajoute les quatre septièmes du poids brut, et l'on divise le résultat par deux.

Exemple. — Combien reudra un bœuf qui pèse 350 kilog. ?

La moitié de 350 est 175

Les quatre septièmes de 350 font 200

Total 375

Dont la moitié est de 187 kil. 1/2 nets.

Si le bœuf était très gras ou très maigre, il faudrait augmenter ou diminuer ce poids proportionnellement à l'état de l'animal.

X... du matin au soir, persécute son petit garçon de questions sur l'histoire, l'orthographe, le calcul, etc.

Hier, c'était le jour de l'histoire naturelle.

— Toto !

— Papa ?

— Quel est l'animal qui fait : « hi-han, hi-han » ?

L'enfant, qui entend ce cri pour la première fois, regarde son père avec stupeur et conclut :

— Mais, c'est toi, papa !

Entre malade et médecin.

— Eh bien ! docteur, comment me trouvez-vous ?

— Très bien ; vous avez encore les jambes un peu enflées, mais ça ne m'inquiète pas...

— Je comprends, docteur ; si vous aviez mes jambes enflées, ça ne m'inquiéterait pas non plus.

A la buvette de la Chambre :

Deux députés échangent des compliments.

— Enfin, dit l'un, vous n'avez pas encore ouvert la bouche en public.

— Pardon, fait l'autre, toutes les fois que vous avez parlé, j'ai baillé à me décrocher la mâchoire.

Un brave paysan des environs de Paris reçoit la visite du contrôleur des contributions qui lui demande :

— Vous n'avez pas plus de bêtes que l'année dernière ?

Et le paysan :

— Aussi vrai que vous êtes ici, monsieur, il n'y a qu'un âne de plus dans ma maison.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 11 juin 1892

GRAVURES

Voyage du Président de la République ; arrivée des Sokols à la gare de Nancy. — Le défilé des troupes sur la place Stanislas. — Statue de Claude Gellée, dit le Lorrain, œuvre du sculpteur Rodin. — Arrivée de S. A. I. le grand-duc Constantin.

PORTRAITS : Le grand-duc Constantin. — M. Maringer, maire de Nancy. — M. Stehelin, préfet de Meurthe-et-Moselle. — M. Peroux, président de l'Association des Etudiants.

NÉCROLOGIE : Anatole de la Forge, mort à Paris le 6 juin.

ARMÉE : Le général Saussier, tirant le premier coup de fusil au Concours régional de tir à Satory.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : *Le prince d'Aurec*, au Vaudeville.

BEAUX-ARTS : Buste de Crinon, le poète Piccard.

DÉPARTEMENTS : Concours régional de Troyes.

TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron ; A travers les champs, par Emile Desbeaux ; Salon de 1892, par Olivier Merson ; Les Théâtres, par H. Lemaire.

VARIÉTÉ, par G. Lenôtre : A propos du tir de Satory ; Chronique du sport, par Archiduc ; etc., etc.

Nouvelle en cours de publication : *Une Vie*, par H. Germain.

Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Explication des gravures, Bibliographies, etc.

En supplément : *Tante Berceuse*, roman de Jules Mary, Illustrations de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

Le Rob Lechaux Fortifie le Sang.

Ce précieux médicament est préparé par un honorable Pharmacien de Bordeaux, M. Lechaux, qui envoie gratuitement à qui la demande une excellente brochure (54^e édition) sur la régénération du sang, et expédie 3 flacons Rob Lechaux franco contre mandat 12 fr. ou 6 flacons pour 24 fr.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

répondre, on je tape !

La Valeur se rappela que le camarade, de son nom Pierre Durand, était naguère son plus redoutable ami. Il l'assomma de coups de poing, lui jetait des pierres dans le dos, lui faisait porter ses paniers quand, par malheur, il se trouvait sur son chemin ; bref, il le réduisit à l'état de souffre-douleurs. Peu soucieux de renouer ses relations avec une poigne dure comme un marteau, et qui semblait s'être fortifiée encore avec l'âge, il se décida à desserrer les dents.

— Mon bon Pierre Durand, c'est moi, ton camarade ; tu ne me feras pas de mal ?

Pierre éclata de rire : il n'était pas méchant au fond, mais plutôt espiègle.

— Ah ! ça, que viens-tu faire ici ? Je te croyais à l'armée.

— Je revenais au pays... Mon excellent Pierre Durand ! ce cher ami !

— Tata ta ! je crois que tu me cajoles ! Avec qui étais-tu ?

— Tu le vois bien... avec... avec...

— Avec qui ?... réponds !

— Avec ces deux citoyens.

— Citoyens ! fit Pierre, à l'oreille duquel ce mot sonnait mal. Allons vite, qui sont ces

deux... citoyens.

Il leva sa large main sur La Valeur.

— Ce sont mes maîtres, deux marchands.

— Vous me faites l'effet de trois gredins.

— Ah ! mon petit Pierre, peux-tu croire !...

— Si tu avais la conscience nette, tu ne serais pas si câlin... Suffit, je te surveille, il faudra bien que tu parles. Mais le commandant m'appelle. Réfléchis pendant ce temps-là. Sinon !...

Il réitéra son terrible geste.

— Qu'avez-vous trouvé ? demanda l'officier.

— Pas un morceau de papier, rien.

Brutus laissa échapper un sourire ironique. On avait retourné ses poches, fouillé jusque dans ses souliers sans rien découvrir.

— Vous cherchez mal, dit l'officier, auquel les prisonniers, en raison même de leurs allures et des explications maladroites de La Valeur, devenaient plus suspects. Ces hommes doivent avoir sur eux des marques, des indices, quelque chose ; fussent-ils négociants, comme ils le prétendent, un négociant ne voyage pas sans un portefeuille.

On les fouilla de nouveau ; lui-même y mit la main. Ce fut inutilement. Tout à coup une

idée jaillit du cerveau de Pierre. Il s'approcha doucement de La Valeur, séparé de Brutus et d'Hector par un groupe, et se penchant à son oreille :

— Choisis de ma protection ou de ma colère. Il lui montra comme un assommoir son biceps suspendu sur sa tête. Je ne te demande pas de parler, réponds par signes : Tes compagnons ont-ils des papiers ?

Le pauvre diable fit un clin d'œil affirmatif.

— Bien ! où sont-ils ?

Par un effort douloureux, il parvint à mettre la main sur sa tête.

— A merveille, je ne te trahirai pas, et je tiendrai ma parole.

Pierre se rapprocha de son chef, et, de façon à être entendu de La Valeur, et surtout des autres prisonniers :

— Mon commandant, il n'y a pas moyen d'arracher un mot à cette brute de Jacquot ; il est devenu muet. Mais il me semble que nous n'avons pas encore fouillé tout ce qui appartient à nos captifs.

— Comment cela ?

— Nous avons oublié leurs chapeaux, ces grands, beaux chapeaux que voilà par terre derrière eux.

La contraction des traits de Brutus, l'anxiété de ceux du capitaine, auraient suffi pour indiquer que leur secret était là.

Deux paysans se précipitèrent sur les feutres et les présentèrent à leur chef.

Il fouilla sous la coiffe et en tira plusieurs papiers, dont l'un soigneusement enfermé dans une enveloppe, dont le cachet portait ces mots : « République Française, Convention nationale ; » et cette adresse, suivie de la mention urgente : « Au général Canclaux. »

L'officier vendéen fit un mouvement pour rompre le cachet, mais il s'arrêta soudain, et remettant le tout à un jeune gars aux allures vives et à la taille élancée :

— Ceci, sur-le-champ, à M. le marquis ?

Le messager escalada comme par magie le fossé, passa à travers les buissons et disparut.

(A suivre.)

Entre pêcheurs à la ligne, le long des quais : — Et la petite Marcelle, qu'est-ce qu'elle devient ?

— Elle épouse un poète.

— Ça ne m'étonne pas.

— ???

— Les femmes, vois-tu, c'est comme les poissons, ou les prend avec des vers.

Étude de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement par défaut faute de conclure et plaider, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur en date du quatre juin mil huit cent quatre-vingt-douze, au profit de Madame Clémence Raguin, épicière, épouse du sieur Henri Colas, épicière, domiciliée rue du Pressoir-Saint-Antoine, 71, à Saumur, contre ledit sieur Colas, demeurant aussi à Saumur;

Il appert:

Que ladite dame a été déclarée divorcée d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme, par moi avoué-licencié, soussigné.

Saumur, le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,

Et de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, commis à cet effet,

UN

MORCEAU DE TERRE

Et Vigne

Situé commune de Neuillé.

Dépendant de la faillite du sieur GRÉGOIRE GRIGNY.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 3 JUILLET 1892, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

M. Louis Bonneau, expert comptable, demeurant à Saumur, rue d'Alsace;

« Agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Grégoire Grigny, aubergiste aux Jouanneaux, commune de Neuillé »;

Et dudit sieur Grigny;

Ayant pour avoué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

Il sera, le dimanche trois juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après les formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

Soixante-dix ares cinquante centiares de terre et vigne, nommés la Malgagne, situés aux Jouanneaux, commune de Neuillé, joignant au nord le chemin vicinal de Neuillé à Allonnes, au levant M. Froger-Moutin, au midi M. Riveau, et au couchant M. Chalopin et M^e Dupin.

Mise à prix 1,000 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-douze, n° 1, c^e. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser:

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2^o A M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Corsets sur Mesure

ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIN, 18, Grand'Rue, Saumur.

Étude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE

Aux enchères publiques

Pour cause de Cessation de Commerce

A Saumur, rue du Pavillon, HOTEL DE L'ESPÉRANCE, tenu par M. SANNER,

Les LUNDI 13, MARDI 14 et MERCREDI 15 JUILLET 1892, et jours suivants s'il y a lieu, à une heure de relevée,

D'UN

IMPORTANT MOBILIER

42 Lits et leur literie complète (sommiers, paillasses, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, edredons, couvre-lits), lits en fer, lit pliant et lit de sangle, armoires, commodes, tables de toilette et leurs garnitures, tables de nuit, 2 grandes tables de salle à manger, buffet, desserte, tables à jeu, bureaux, tables rondes et carrées, couronnes de lit, fauteuils, 80 chaises diverses, tabourets, cheminée prussienne, poêle, porte-manteaux, pose-malles, poufs, glaces, pendules, flambeaux, candélabres, chandeliers, bougeoirs, potiches, verres d'eau, coupes, vases, rideaux de lit et de fenêtre, descentes de lit, tapis, etc.;

100 Assiettes renforcées, 150 verres, huiliers, soupières, plats, dessous de bouteilles, carafes, réchauds, compotiers, plateaux, saucières, rapiers, couteaux, 50 couverts en ruolz, etc.;

120 Draps, 200 serviettes de table et de toilette, nappes, torchons, essuie-mains, tabliers, taies d'oreillers, etc.;

Echelles, fûts vides, bonbonnes, baquets, machine à boucher, charrette, cuve à lessive, coffres à avoine, râteliers, tréteaux, planches, perches, fumiers, environ 1,500 bouteilles vides.

Importante batterie de cuisine en cuivre, cuisinière en fonte, fourneaux à gaz, vins rouge et blanc en barrique, 90 bouteilles de Saint-Emilion, 35 bouteilles de Médoc, 42 bouteilles de Chambertin.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

Petite Maison

A LOUER

Avenue du Champ-de-Foire, n° 21.

S'adresser à M. SARGET, 44, rue Saint-Lazare. (446)

Études de M^e MARCOMBRE et de M^e RIFFAULT, huissiers à Saumur.

VENTE VOLONTAIRE

DE

Meubles et Marchandises

Après Cessation de Commerce

Le DIMANCHE 12 JUILLET 1892, à 4 heures de l'après-midi, et jours suivants s'il y a lieu, à l'Hôtel du Chapeau-Rouge, à Villeberrier,

Il sera, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles et marchandises garnissant ledit hôtel précédemment exploité par M. CONSTANT-COUSIN.

Il sera vendu notamment:

1,250 bouteilles de vin blanc, 400 bouteilles de vin rouge, eau-de-vie, frontignan, vermouth, madère et liqueurs diverses;

Deux billards, billes et accessoires;

Buffets, armoires dont l'une est ancienne, pendule, glaces, canapé, tables, chaises, tabourets, bancs, vitrine, cuisinières, poêles;

Vaisselle et batterie de cuisine très complètes;

Une grande quantité de verres de toutes sortes et tasses à café;

Deux lits, nappes, tabliers, serviettes, torchons, essuie-mains, etc., etc.

Au comptant, plus 10 0/0.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, et, pour visiter les objets à vendre, à M. DESCHENAIS, garde-champêtre à Villeberrier, tous les jours, de 4 heures à 3 heures de l'après-midi.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant, Occupés par le Grand Bazar, Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M^{me} DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrûité et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1892

UNE

PORTION de MAISON

Rue d'Orléans, n° 69,

Comprenant boutique et plusieurs chambres.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doréur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Éditeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^e

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUivre ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie surfine

Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent.	la composition quelque soit le nombre)
Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.	Boîtes pour Baptêmes de Poupées
Bel assortiment de Boîtes fantaisie	Bonbons universels (Tavernier) 1.60
Boîtes Marraines, de 1.25 à 5 fr.	le 1/2 kil.,
Boîtes à Gants et à Mouchoirs.	Tablettes Menthe Nit-cham, 1.60
Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour	Pastilles au parfait 1.75
	Guignolet, —
	Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.